ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Suivant l'arrêté du 23 décembre 2002 annexe 8

N° 2454

Échéance de validité de la présente attestation (date attestation + 1 an) : 20 / 06 / 2025

Organisme agréé : GMS INTERVENTIONS

Activités Règlementées

Intervention Numérique sous couvert de l'agrément du réseau RLC Lyon (RLC@lliance).
Intervention Analogique sous couvert de l'agrément de GMS Interventions
Qualification UTAC GMS interventions
Z.I. des Ciroliers – Rue Clément Ader
91712 FLEURY MEROGIS
Tél. 01.60.15.50.79 – RCS Evry B 383 021 771

Véhicule :

N2	N3	M2 (TCP)	M3 (TCP)	M3 (TCP)
3,5t ≤ PTAC ≤ 12 t	PTAC ≥12 t	PTAC ≤ 10 t	PTAC ≤ 10 t	PTAC > 10 t

Marque : RENAULT

Modèle : /

Type : VASP

N° Série : VF6330XB0001011145

N° d'immatriculation : EL-966-PH

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur 90 km/h

Je soussigné : Mr Moreau

vérificateur agréé, atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessus a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Fait à Fleury Mérogis le : 21 / 06 / 2024

Signature :

Exemple n°1 (blanc) Client - Exemplaire n°2 (jaune) Organisme Vérificateur